

# **Vœu de la majorité**

## **Séance du 30 septembre 2022**

### **Explosion des prix de l'énergie :** **l'Etat doit s'engager aux côtés des collectivités**

Les finances des ménages et les budgets des collectivités locales sont aujourd'hui fortement impactés par la hausse des dépenses liées à la fourniture d'énergie, en particulier l'électricité et le gaz, qui constituent aussi un enjeu stratégique de souveraineté énergétique pour notre pays. Dans ce contexte, il est nécessaire de diminuer les énergies fossiles et fissiles tout en développant les énergies renouvelables. L'élaboration de mesures favorisant la sobriété énergétique est également indispensable, en particulier un plan d'ampleur de rénovation thermique du bâti. Il en va du soutien aux populations les plus fragiles, premières concernées par le phénomène de précarité énergétique et qui cumulent alors difficultés sociales et environnementales.

Aujourd'hui, l'envolée des prix a de réelles conséquences environnementales et sociales. Elle a des implications importantes sur le budget départemental, et donc sur la qualité du service public rendu aux habitant·e·s. Ceci pourrait concerner près de 400 sites, notamment les sites déconcentrés qui sont des lieux d'accueil et constituent des services publics de proximité comme les crèches, les PMI, les circonscriptions de service social ou les collèges.

Chaque jour, partout en France, des collectivités territoriales alertent : la ville d'Avignon annonce un budget en augmentation de 227% pour le gaz et 80% pour l'électricité. A Montataire, ce sont 1.9 millions d'euros qui manquent pour boucler le budget de la ville face au prix du kWh qui est passé de 85 € à 1000 € sur le marché de gros. Face à ce constat dramatique, de plus en plus de maires et d'élu·e·s locaux·ales appellent à ne plus payer les factures.

En effet, la loi NOME en 2015 et la loi Énergie Climat en 2019 ont instauré l'ouverture du marché de l'énergie et une mise en concurrence des fournisseurs dont nous subissons les conséquences néfastes. Preuve que l'énergie est un bien commun, et que toute marchandisation aurait dû être empêchée.

Cette question se pose avec acuité pour toutes les collectivités (villes, départements, régions), soumises aux mêmes règles que les entreprises privées concernant le prix de l'énergie, alors qu'elles font marcher quotidiennement nos services publics, essentiels pour toutes et tous !

Si l'Etat, par la bouche de M. Le Maire, Ministre de l'économie et des finances, a annoncé qu'il était prêt à aider les collectivités, cela se fera une fois de plus en exigeant la réduction de nos dépenses de fonctionnement. Cette proposition n'est absolument pas acceptable dans un moment où l'inflation s'ajoute à la crise sociale et accroît encore plus le besoin de services publics sur notre territoire. Nous ne pouvons nous résoudre à un tel chantage !

Nous ne sommes pas responsables de cette situation. Alors que le Département travaille à la rénovation thermique de ses bâtiments et à la réduction de ses dépenses énergétiques, nos factures vont augmenter du seul et unique fait de la spéculation boursière et financière.

La Présidente de la Commission européenne, Madame Ursula Von Der Leyen, reconnaît elle-même que « la flambée des prix montre clairement les limites du fonctionnement actuel du marché ».

En réponse à la hausse des dépenses d'énergies, nous ne demandons pas uniquement des aides financières à l'Etat, qui seraient juste un saupoudrage sur la situation actuelle. Nous demandons un retour au tarif régulé en matière énergétique et lutterons pour l'obtenir.

A l'image des maires et des élu.e.s locaux.ales, réuni.e.s dans un appel national, engagé.e.s pour que les tarifs de l'énergie ne soient plus soumis à la spéculation des marchés financiers dont les profits explosent, nous proposons que notre assemblée départementale se joigne à cette juste cause et fasse également entendre sa voix à ce sujet.

**Pour toutes ces raisons, l'assemblée départementale réunie le jeudi 29 septembre :**

- **demande à l'Etat de permettre aux collectivités de bénéficier des tarifs réglementés de l'énergie, tout en encourageant le recours aux énergies renouvelables ;**
- **demande à l'Etat de bloquer ces tarifs et de sortir l'énergie du marché de la concurrence ;**
- **demande à l'Etat de reconnaître l'énergie comme bien de première nécessité ;**
- **demande à l'Etat la mise en place du bouclier tarifaire sans conditions ;**
- **demande à l'Etat de soutenir financièrement les collectivités qui s'engagent dans la rénovation de leur patrimoine bâti.**